



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 17 novembre 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Marché n°24003DTIST – Travaux pour la rénovation du COSEC A RINELLA – Lot 8 – Avenant 1

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Marie-Hélène PADOVANI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI.

ABSENTS : Jean-Jacques PADOVANI, Gilles SIMEONI, Leslie PELLEGRINI, Michel SIMONPIETRI, Emmanuelle de GENTILI, Jean-Louis MILANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 7
Pour : 7
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Marché n°24003DTIST – Travaux pour la rénovation du COSEC A RINELLA – Lot 8 – Avenant 1

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le marché public n°24003DTIST – Lot n°8, Végétalisation de l'aire de jeux extérieure, a été notifié le 09/07/2024 à l'entreprise FOURNY JARDINS PISCINES, sise 20290 Lucciana (SIRET : 440 599 694 00013), pour un montant initial de 7 192 € HT ;

Considérant qu'après le démarrage des travaux, le présent marché doit faire l'objet d'un avenant afin d'intégrer la modification des végétaux (voir liste ci-dessous), conformément à la nouvelle DPGF en date du 25/08/202 et aux articles 14 à 16 du CCAG travaux et L2194-1, R2194-8 et R2194-9 du Code de la commande publique ;

- *Plantation de 2 oliviers Cispessino d'une hauteur de 175/200 (à la place des 3 micocouliers)*
- *Plantation de 2 oliviers (à la place des 3 tilleuls)*
- *Plantation de 5 lauriers rouges (hauteur 150/175)*
- *Plantation d'un ensemble de jasmin*

Considérant que cet avenant n'a pas d'incidence financière ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré

APPROUVE (À l'unanimité)

L'avenant 1 au marché n°24003DTIST - Lot 8 relatif aux travaux pour la rénovation du COSEC A RINELLA, ci-annexé ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGIO